

YERRES



Police Municipale
N° tél. : 69.49.77.66
N/Réf. : NDA/JPB/ef

ARRETE N° 96/102
(Série A)

OBJET : ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION RUE DE LA GRANGE.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route, article R.37-1, relatif au stationnement,
VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 relatif à la circulation,
VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY,

CONSIDERANT la dépose d'un support béton au 36, rue de la GRANGE par les Services **EDF** de MONTGERON,

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers pendant la durée des travaux,

ARRETE

Article 1er : La circulation des véhicules sera interdite rue de la Grange dans sa partie comprise entre la rue Pierre Guilbert et la rue René Coty, le 05 Septembre 1996 de 09 H.00 à 12 H.00.

Article 2 : Une déviation sera instaurée rue de la Grange au niveau de la rue Pierre Guilbert.

Article 3 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires prévus au Code de la route et mis en place par les Services de l'EDF.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

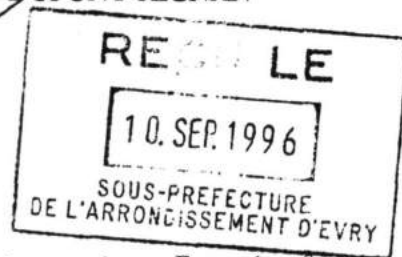
Article 5 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, et publié conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à YERRES, le 29 Août 1996

Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 12 - FAX : 69 48 95 69

